
Compte-rendu de réunion – Groupe ZEPA

5 JUILLET 2009 - WINCHESTER

Présents

Jean-Pierre Marcos, Philippe Macret, Maria Xavier – Le Hangar / Amiens
Anne Le Goff – Atelier 231/ Sotteville-lès-Rouen
Chantal Lamarre, Guillaume Senhadji – Culture Commune / Loos-en-Gohelle
Dave Reeves, Steve Early – Zap Art / Brighton
Joe Mackintosh - Seachange Arts / Great Yarmouth
Sian Thomas – Hat Fair Festival / Winchester
Philip Morgan – Brighton Festival / Brighton
Christine Rawnsley, Angela Bentham – Ville de Southampton

Excusés :

Daniel Andrieu – Atelier 231/ Sotteville-lès-Rouen
Claude Morizur, Michèle Bosseur – Le Fourneau / Brest
Mike Martins – Hat Fair Festival / Winchester

■ Ouverture

Sian Thomas, directrice du Hat Fair Festival ouvre la séance et remercie l'ensemble des partenaires présents.

Jean-Pierre Marcos remercie particulièrement Philippe Macret pour la ténacité dont il a fait preuve dans la réalisation du dossier et il associe à ces remerciements Anne Legoff pour sa collaboration précieuse tout au long de cette année de travail.

Il présente l'ordre du jour.

■ 1/ Dossier Zepa - point administratif

Il est remis à chaque participant un exemplaire du dossier Zepa sous la forme du dossier PRESAGE (document produit par l'autorité de gestion pour gérer les projets Interreg). Ce dossier ne peut être consulté sur internet pour le moment ; seul le chef de file peut y avoir accès.

Dès signature de la convention entre le chef de file et l'autorité de gestion, chacun des partenaires aura un code d'accès pour aller sur Présage notamment pour remplir toute la partie consacrée aux demandes de paiement. Il conviendra à ce titre de désigner une personne titulaire de ce code d'accès et qui en sera responsable jusqu'à la fin des opérations. En cas de modification de la personne concernée, une information devra être donnée au chef de file et à l'autorité de gestion.

Seul le chef de file peut, au cours du déroulement du projet, y introduire toute modification dument validée par les partenaires et l'autorité de gestion.

Le dossier est en anglais et en français (la pagination du dossier n'est pas la même dans les deux langues).

Philippe Macret précise que dans les tableaux financiers ne figure pas le détail par opérations et par partenaires ; ces documents vous seront envoyés le plus vite possible par Amiens.

Jean-Pierre Marcos insiste pour indiquer à chaque partenaire que ce dossier constitue un tableau de bord qui doit être suivi à la ligne.

Il ne peut y avoir de modification dans la mise en œuvre du dossier sans avoir demandé et explicité par écrit au chef de file la nature de la modification demandée.

Pour permettre une meilleure coordination administrative et financière du projet, des réunions par trimestre seront organisés par le chef de file avec les administrateurs de tous les partenaires.

Jean-Pierre Marcos précise qu'il n'a pas reçu, à ce jour, de décision écrite de l'autorité de gestion. Il attend d'avoir cette lettre pour donner des informations sur la date de prise en compte du dossier (2007 ou 2008) et sur quels points financiers portent les modifications apportées par la commission du 25 juin.

A propos du taux de change, il faut considérer qu'il y aura deux mouvements financiers du côté anglais à prendre en compte :

1/ à compter de la demande de paiement (factures en livres sterling avant traduction en euros)
2/ passage de l'euro en livres sterling après versement sur le compte des attributaires par Amiens Métropole.

Il conviendra pour le point **1/** d'utiliser le taux de change proposé par l'autorité de gestion.

Pour le point **2/** de prendre en compte au titre des frais bancaires et financiers les régulations à faire pour prendre en compte les variations constatées.

Compte tenu de l'importance du dossier, Jean-Pierre Marcos propose qu'une conférence d'information soit organisée avec l'ensemble des représentants associatifs ou politiques pour la signature de la convention.

■ **2/ Appel d'offre pour cabinet d'audit**

Dans le cadre de la procédure d'instruction du dossier Zepa, le chef de file doit lancer un appel d'offre pour désigner un cabinet d'audit financier qui sera chargé de vérifier l'ensemble des pièces produites par chacun pour les demandes de paiement.

L'appel d'offre a été lancé le 17 juin en procédure adaptée et deux sociétés ont répondu.

Il s'agit de la société Equidisto et du Groupe Sirius et KPMG. Ces deux sociétés ont déjà eu à traiter des dossiers européens du même ordre.

Les offres ont été ouvertes ; elles ont été jugées conformes et recevables. Une demande d'information complémentaire a été envoyée aux deux sociétés pour pouvoir juger définitivement de l'offre la plus intéressante.

Le choix devra se faire pour le 27 juillet 2009 ; le dossier est consultable au bureau du chef de file ; il peut être envoyé à ceux qui le souhaitent.

Jean-Pierre Marcos rappelle que dans le budget a été prévu un montant de 28 000 Euros pour financer cette opération. Le montant réel sera connu à la fin de la procédure et il fera l'objet de la première modification à demander à l'autorité de gestion pour le budget 2010 en diminution de nos budgets. Le montant de cette régularisation sera donné à la réunion de septembre.

■ **3/ Recrutement du responsable administratif et financier**

Comme prévu dans le dossier Zepa, un cadre administratif doit être nommé pour la durée du contrat Zepa auprès du chef de file à Amiens. Un appel à candidature sera lancé début septembre. Cet appel sera rédigé en français et en anglais. Il conviendra de faire circuler cet appel du côté français et côté anglais afin de pouvoir compter sur des candidats anglais.

Le contrat est passé pour un niveau cadre A de la fonction publique territoriale pour la durée du contrat Interreg dossier Zepa (bilingue et ayant compétences comptabilité publique et privée).

La fiche de poste vous sera envoyée fin juillet et il serait vraiment indispensable qu'un représentant côté anglais soit désigné pour participer au jury de recrutement avec un autre représentant côté français outre les représentants d'Amiens.

■ **4/ Recrutement du coordinateur du projet**

Comme prévu dans le dossier un responsable du projet sera recruté. Il sera positionné à l'Atelier 231 sous la responsabilité de Daniel Andrieu.

Un appel à candidature devra être lancé par Atelier 231 au titre du Zepa, avec une fiche de poste. Elle devra être validée lors de la réunion de septembre au plus tard sur proposition de l'Atelier 231.

Compte tenu de la charge de travail qui sera demandé à ce coordinateur, il est souhaité qu'il devra consacrer pour la première année la totalité de son temps au projet Zepa.

Une évaluation de ce travail sera faite en fin de première année pour évaluer les conditions de sa participation aux activités de l'Atelier 231 (avec prise en charge par l'Atelier 231 en dehors du Zepa).

Il conviendrait que ce poste soit mis en place avant le 1^{er} novembre 2009 ; les modalités de recrutement seront définies et un jury se réunira comprenant un représentant côté anglais, un représentant côté français en plus du représentant de l'Atelier 231.

■ **5/ Projets artistiques**

Comme pour le précédent dossier Peca, il est nécessaire que chaque partenaire définisse le cadre artistique dans lequel il veut développer son projet au sein du dispositif déjà défini.

Cela signifie que chacun par la complicité artistique qu'il a déjà avec une ou des compagnies peut faire des propositions.

Il est rappelé que lors de la réunion de Great Yarmouth avait été évoquée la possibilité d'avoir pour l'ensemble du groupe des 9 partenaires, une à deux compagnies en longues résidences et plusieurs autres compagnies pour les relations bilatérales ou trilatérales entre les partenaires.

Il est souhaité qu'une publicité soit faite dans les revues spécialisées « art de la rue » avec les objectifs du Zepa pour donner une plus large audience à ce travail et donner aussi une plus grande transparence à ce projet.

■ **6/ Communication**

Logo et charte graphique

Il est évoqué la nécessité de vite réaliser un logo et une charte graphique.

Après discussion, il est entendu par tous les partenaires qu'il faut créer une identité différente du PECA.

Chantal Lamarre de Culture Commune est chargée de faire réaliser cette opération. Les partenaires lui délèguent entièrement cette responsabilité. En ce sens elle a toute liberté pour consulter les partenaires et de décider en fin de consultation ce qui sera le mieux pour obtenir à la réunion de septembre les éléments de communication.

Site internet

Pour le site internet, contact sera pris avec Michèle et Claude pour mettre au point la proposition de site à partir de la charte graphique (Chantal Lamarre et Jean-Pierre Marcos, Sian Thomas, qui seront à Morlaix verront cela avec le Fourneau).

Texte de présentation

Deux textes (1 « long » et 1 « court ») de présentation du projet Zepa vont être proposés à tous les partenaires (Chantal, Philippe et Anne s'occupe de la rédaction de ce dernier).

Il sera obligatoire pour tous les partenaires, dans tous les documents qu'ils éditeront (ou site internet des partenaires), de faire apparaître clairement ces textes (ainsi que les logos Zepa, Union Européenne et Interreg).

Mention obligatoire

Dans les documents édités, sur les pages concernées par les projets suivis par le Zepa, il sera nécessaire de faire également apparaître une mention :

« Projet soutenu par le Zepa – Zone Européenne de Projets Artistiques, avec les partenaires suivants : ».

■ 7/ Prochaines réunions

1/ Il est décidé de repréciser les pistes des projets artistiques, à Chalon le 23 juillet de 12h à 16 h

avec tous les partenaires présents, il s'agira d'évoquer :

1/ le recrutement du coordonnateur du projet Zepa

2/ d'examiner les projets artistiques déjà évoqués (Générik Vapeur, Cie Lus Amoros, Bill Mitchell ...)

3/ de définir le contenu de la réunion à Amiens les 28 et 29 septembre

Ces deux journées seront consacrées aux projets artistiques.

2/ à Amiens les 28 et 29 septembre

■ La réunion est terminée à 13h 09, heure anglaise.

■ Information de dernière minute : nous venons de recevoir le courrier nous indiquant la recevabilité du dossier dans le cadre du dossier Interreg. Le dossier démarre au 1^{er} janvier 2008. A cet effet, une réunion avec partenaires du projet aura lieu le 23 septembre de 10 h à 16 h avec l'autorité de gestion pour nous informer de l'utilisation de Presage. J'insiste pour qu'il y ait un maximum d'administrateurs présents à cette réunion dont le lieu n'est pas précisé pour le moment mais qui aura lieu en France.

■ Echancier prévisionnel des demandes de paiement

- Pour les dépenses 2008, demandes de paiement à présenter pour le 1^{er} décembre 2009
- Pour les dépenses du 1^{er} semestre 2009, demandes de paiement à présenter pour le 1^{er} février 2010
- Pour les dépenses du 2^{ème} semestre 2009, demandes de paiement à présenter pour le 1^{er} juin 2010
- Pour les dépenses du 1^{er} semestre 2010, demandes de paiement à présenter pour le 1^{er} décembre 2010
- Pour les dépenses du 2^{ème} semestre 2010, demandes de paiement à présenter pour le 1^{er} juin 2011
- Pour les dépenses du 1^{er} semestre 2011, demandes de paiement à présenter pour le 1^{er} décembre 2011

- Pour les dépenses du 2^{ème} semestre 2011, demandes de paiement à présenter pour le 1^{er} juin 2012
- Pour les dépenses du dernier semestre du programme, demandes de paiement avec régularisation des opérations au 1^{er} décembre 2012

Je vous propose de valider cet échéancier pour que je puisse le communiquer dès le début de semaine prochaine à l'autorité de gestion. Je vous propose éventuellement de supprimer une étape, celle du 1^{er} semestre 2009 que l'on pourrait additionner à l'année 2008. Je veux simplement être sur que vous êtes en capacité administrative et financière de me produire tous les justificatifs avant le 1^{er} décembre 2009.

**Le Chef de File
Jean-Pierre Marcos**

Minutes – ZEPA

5 July 2009 - WINCHESTER

Attendees

Jean-Pierre Marcos, Philippe Macret, Maria Xavier – Le Hangar / Amiens
Anne Le Goff – Atelier 231/ Sotteville-lès-Rouen
Chantal Lamarre, Guillaume Senhadji – Culture Commune / Loos-en-Gohelle
Dave Reeves, Steve Early – Zap Art / Brighton
Joe Mackintosh - Seachange Arts / Great Yarmouth
Sian Thomas – Hat Fair Festival / Winchester
Philip Morgan – Brighton Festival / Brighton
Christine Rawnsley, Angela Bentham – Southampton City Council

Apologies:

Daniel Andrieu – Atelier 231/ Sotteville-lès-Rouen
Claude Morizur, Michèle Bosseur – Le Fourneau / Brest
Mike Martins – Hat Fair Festival / Winchester

■ Opening

Sian Thomas, director of Hat Fair Festival opens the session and welcome all the partners attending the meeting. .

Jean-Pierre Marcos strongly thanked Philippe Macret for his tenacity during the application process as well as Anne Legoff for her precious collaboration during this year long of work.

He presented the agenda for the meeting.

■ 1/ Zepa application – administrative item

Each partner received a copy of the application as a PRESAGE format (document produced by the managing authority to manage INTERREG projects). At the present time, only the lead administrative partner can access it online.

When the lead partner signs the offer letter, every partner will be able to access the file online, which will enable them to fill their part as part of the claiming process. To this end, a designated person will be given an access code and will be responsible for the online operation. In case of a change of designation, the lead partner and the managing authority will need to be informed.

Only the lead partner can make changes on the file during the project after validation from the managing authority and the rest of the partners.

The file is in French and English (the page numbers are different for the two languages).

Philippe Macret specified that the financial tables do not include the operations per partner; Amiens will send those documents as soon as possible.

Jean-Pierre Marcos insists on the fact that this document is to be strictly followed. No change can be made in the file without asking and explaining to the lead partner the reason of the change.

In order to achieve a good administrative and financial coordination of the project, quarterly meetings will be organised by the lead partner and the project coordinator for each partner will need to attend.

Jean-Pierre Marcos specified that he hasn't yet received the offer letter from the managing authority. Once received he will inform the partners of the starting date of the project (2007 or 2008) and which financial elements have been changed by the managing authority on 25 June.

Regarding the exchange rate, two financial moves are to be considered for the English partners:
1/ for the claim (invoices in British pound sterling before translation in euros)
2/ Change from euros to British pound sterling when payments are transferred from Amiens Metropole to the UK partners accounts.

For the item **1/** the UK partners will need to use the exchange rate proposed by the managing authority.

For the item **2/** the bank and financial charges will include the adjustments made to take into account any variances noticed.

Because of the size of the project and for signing the offer letter, Jean-Pierre Marcos suggests to organise an information conference with the charities and politic representants.

■ **2/ Call for tender for the audit company**

As part of the appraisal phase of the ZEPA application, the lead administrative partner must do a call for tender to choose financial auditors that will be in charge to check all the elements and documents of each partner for each claim.

The call for tender was made on the 17th June following the right procedure, two companies responded.

The company Equidisto from the Sirius Group and KPMG. These two companies have previous experience of dealing with similar European projects.

The offers have been opened and judged conform and acceptable. Further information was requested to both companies to make a final judgement on the most financially beneficial.

The final choice will be made on the 27th July 2009, the offers are available to the partners in the office of the lead administrative partner if they wish a copy can be send to them.

Jean-Pierre Marcos remind the partners that in the budget an amount of 28,000 euros have been reserved for this service. The real amount will be known at the end of the tendering process and its adjustment for the budget 2010 will be the first modification asked to the managing authority. The exact amount will be confirmed to the partners at the meeting in September.

■ **3/ Recruitment of the financial and administrative coordinator**

As planned in the application, a responsible administrative officer will be recruited for the length of the project and will be based in Amiens near the administrative lead partner. This post will be advertised in September. The advert will be both in French and English in order to open the post to English candidate and will be published on both side of the channel. The contract will be at the A Grade of the French public status for the whole length of the ZEPA project (bilingual with financial skills for private and public sector).

The job description will be sent to the partners at the end of July, it is indispensable for an English partner to be part of the jury along a French partner and representants from Amiens.

■ **4/ Recruitment of the project coordinator**

As planned in the application, a project coordinator will be recruited. He will be based at Atelier 231 under Daniel Andrieu's responsibility.

The post will be advertised and coordinated by Atelier 231 on behalf of Zepa, with a job description. It will be signed off at the latest in the September meeting.

Because of the workload involve with this post, the coordinator will be expected to work exclusively on the ZEPA project in its first year.

An evaluation of the workload will be undertaken at the end of the first year, to consider his possible involvement to Atelier 231 activities (to be covered by Atelier 231 outside Zepa).

It is hoped that this post is effective as from 1st November 2009; the recruitment process will be defined and a jury will include one representant for the English side, one representant for the French side as well as one representant for Atelier 231.

■ **5/ Artistic projects**

As with the previous PECA project, it is necessary for each partner to define the artistic direction in which he/she wishes to develop his/her project within the general policy already defined.

This means that each partner can, via the artistic relationship he/she already has with one or several companies can put forward a proposal to follow.

It is reminded that during the meeting in Great Yarmouth, it was mentioned that among the 9 partners, one or two companies would undertake long residencies and several others would work with two or three partners.

A wide communication of the project in specialised « street arts » magazine is wanted by the partners as to expose the ZEPA objectives to a wider audience and a transparency.

■ **6/ Marketing**

Logo and branding

It is important to quickly design a logo and a general branding for the project.

It was agreed between all the partners the necessity to create something different from PECA branding.

Chantal Lamarre from Culture Commune is in charge to manage this side of the operation. The partners delegate all responsibilities. In this end, she has the liberty to consult all the partners and to decide at the end what will be the best to obtain by the meeting in September the different marketing elements needed

Internet Site

For the website, Michèle and Claude will put forward a proposal based on the final branding (Chantal Lamarre and Jean-Pierre Marcos, Sian Thomas, who will be in Morlaix will see this aspect with le Fourneau).

Introduction text

Two introduction texts (a short version and a long version) of the ZEPA project will be proposed to the partners (Chantal, Philippe and Anne will work together on it).

It will be obligatory for all the partners, for all the published documents (and partner's internet site) to clearly mention these texts (as well as the ZEPA, The EU and INTERREG logos).

Compulsory sentence

In all the published documents, on the relevant pages of the project supported by ZEPA it will be necessary to include:

« Project supported by Zepa – European Zone of Artistic Projects, with the following partners :
..... ».

■ **7/ Next Meetings**

1/ It is decided to discuss again the artistic projects

at Chalon on the 23rd July from 12noon to 4pm

with all the partners attending, the following items will be discussed:

1/ the recruiting of the ZEPA project coordinator

2/ Define artistic projects already mentioned (Générik Vapeur, Cie Lus Amoros, Bill Mitchell ...)

3/ Define the content of the meeting in Amiens on the 28 & 29th September

These two days will be dedicated to artistic projects

2/ Amiens 28 & 29 September

■ **the meeting finished at 1.09pm GMT**

■ **Last minute information: we've just received a letter informing us of the validation of the application as part of the INTERREG programme. The starting date of this application is from 1st January 2008. As a result, a meeting with the partners of the project will take place on the 23rd September from 10am to 4pm with the managing authority as to train us on using the presage software. I strongly recommend that a maximum of administrators attend this meeting, the place of the meeting is not yet defined but it should be in France.**

■ **Provisional claim calendar**

Expenditure period	Claim submission
Over year 2008	1 st December 2009
Jan – June 2009	1 st February 2010
July-Dec 2009	1 st June 2010
Jan- June 2010	1 st December 2010
July-Dec 2010	1 st June 2011
Jan-June 2011	1 st Dec 2011
July-Dec 2011	1 st June 2012
Jan-June 2012	Final claim 1 st Dec 2012

Can you please sign off this calendar so I can inform the managing authority as soon as possible. Another option would be to compile year 2008 with period jan-June 2009 under one claim on 1st Dec 2009. In this end I will need the guarantee that you are able administratively and financially to produce all the evidence needed before 1st Dec 2009.

**Administrative lead partner
Jean-Pierre Marcos**